ABBIA "GNSS Technologies"
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 160 000 Euros
Siège social : 27, rue Jules Amilhau
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 487 694 374

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 343 514,42 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 343 514,42 euros

Affectation du résultat :

- A titre de dividendes 25 000,00 euros
Soit 5 euros par titre,

- Le solde au compte « Autres Réserves » 318 514,42 euros
Qui sera augmenté à due concurrence.

Ces dividendes seront mis en paiement au siège social, à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

- En application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2024 :

-Dividende global distribué :	16 000,00 euros
Soit par titre :	3,20 euros
-Montant éligible à l'abattement de 40% :	16 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :

-Dividende global distribué :	16 000,00 euros
Soit par titre :	3,20 euros
-Montant éligible à l'abattement de 40% :	16 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

-Dividende global distribué :	16 000,00 euros
Soit par titre :	3,20 euros
-Montant éligible à l'abattement de 40% :	16 000,00 euros

Certifié conforme
Le Gérant et Associé Unique

Bertrand EKAMBI

Signature numérique de Bertrand EKAMBI
Date : 2026.01.06 17:27:14 +01'00'

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABBIA GNSS TECHNOLOGIES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 27 rue JULES AMILHAU 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 7 6 9 4 3 7 4 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Signature numérique de Bertrand EKAMBI Date : 2026.01.06 17:25:05 +01'00'

Exercice N clos le, 30/06/2025

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 819	AG	11 497	2 321
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	57 639	AU	29 303	28 336
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	700	BI		700
		TOTAL (II)	BJ	72 158	BK	40 801	31 357
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	207	BW		207
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	44 694	BY		44 694
		Autres créances (3)	BZ	132 438	CA		132 438
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	876 792	CG		876 792
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 496	CI		1 496
		TOTAL (III)	CJ	1 055 628	CK		1 055 628
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif* **(VI)**	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 127 786	1A	40 801	1 086 985

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABBIA GNSS TECHNOLOGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 000)	DA	160 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	27 887
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	441 442
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	343 514
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	992 844
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 152
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 772
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 645
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 570
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	94 141
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 086 985

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	94 141
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	152

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bertrand EKAMBI Signature numérique de Bertrand EKAMBI Date : 2026.01.09 17:21:12 +01'00'

Désignation de la société : SARL ABBIA GNSS TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 1 086 986 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 343 514 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 .
* Autres immobilisations incorporelles :
 .
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 949		1 130	13 819
Immobilisations incorporelles	14 949		1 130	13 819
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	4 794			4 794
– Matériel de transport	13 000		13 000	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 162	16 774	39 091	52 846
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	92 956	16 774	52 091	57 639
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	700			700
Immobilisations financières	700			700
ACTIF IMMOBILISE	**108 605**	**16 774**	**53 221**	**72 158**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 774		16 774
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**16 774**		**16 774**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 130	52 091		53 221
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**1 130**	**52 091**		**53 221**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 986	1 642	1 130	11 498
Immobilisations incorporelles	10 986	1 642	1 130	11 498
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 958	479		2 437
– Matériel de transport	8 691	722	9 413	
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 958	11 999	39 091	26 866
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 607	13 200	48 504	29 303
ACTIF IMMOBILISE	**75 593**	**14 842**	**49 634**	**40 801**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 179 328 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	700		700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	44 694	44 694	
Autres	132 438	132 438	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 496	1 496	
Total	**179 328**	**178 628**	**700**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	44 694
Total	**44 694**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 32,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 94 141 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	152	152		
– à plus de 1 an à l'origine	8 000	8 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 646	10 646		
Dettes fiscales et sociales	65 571	65 571		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes ()**	9 773	9 773		
Produits constatés d'avance				
Total	**94 141**	**94 141**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 000			
() Dont envers les associés**	9 773			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 772 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	9 631
Banque – Intérets courus à payer	152
Dettes provis. pr congés à payer	27 367
Charges sociales s/congés à payer	10 034
Charges sociales – charges à payer	1 018
Taxe d apprentissage CAP	171
Formation continue CAP	210
Total	**48 583**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 496		
Total	**1 496**		